CONTRAT DE PRÊT/RECONNAISSANCE DE DETTE

Entre

Monsieur née le à de nationalité demeurant en côte d’ivoire.

(Ci-après dénommé le « L’Emprunteur ») ;

D’une Part,

Et :

SOS BOULONNERIE demeurant en côte d’Ivoire sis à Treichville Zone 3.

(Ci-après dénommé « Prêteur ») ;

D’autre Part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le Prêteur a consenti à l’emprunteur qui reconnaît expressément un prêt d’un montant total de ……………………………. (Ci-après le Prêt).

Le Prêteur et l’emprunteur ont souhaité formaliser leur accord quant aux modalités du prêt.

Il est expressément convenu entre les parties que la somme totale versée au titre du prêt n’est pas productive d’intérêts, le prêteur acceptant de consentir un prêt gratuit à l’Emprunteur.

L’emprunteur s’oblige irrévocablement à rembourser au Prêteur le montant total du Prêt en une fois à tout moment.

Tout litige portant sur l’interprétation ou l’exécution du présent contrat relèvera des juridictions territorialement compétentes.

Fait à Abidjan le ………………………….